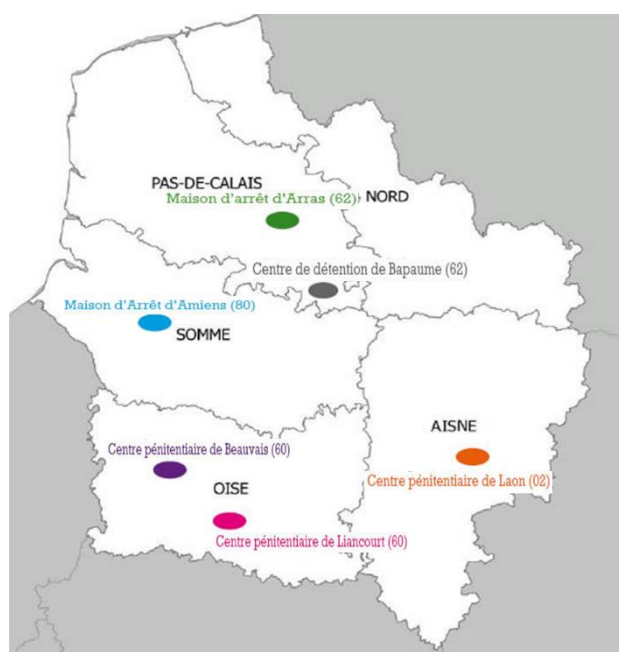




# Pôle Socio-Judiciaire

## Service Relais Enfants/Parents

### Rapport d'Activité 2023



#### NOS FINANCEURS



## **I) LE SERVICE RELAIS ENFANTS PARENTS**

### **A. Présentation du service Relais Enfants Parents (R.E.P.)**

#### **1) L'historique et le développement du service**

Le constat issu de l'accompagnement des personnes en Placement Extérieur (expression de difficultés dans l'exercice de la parentalité en détention, délitement voire rupture du lien familial), le partenariat avec l'Administration Pénitentiaire dans le cadre de cette mesure avec la Maison d'Arrêt d'Amiens et l'existant (R.E.P en région parisienne), amène l'association APREMIS à mettre en place le R.E.P en 1994 dans le Département de la Somme. Ce service vise l'aide au maintien des liens entre les enfants mineurs et leur(s) parent(s) incarcéré(s) à la Maison d'Arrêt d'Amiens. Cette action mobilise alors 0,5 ETP sur un poste d'éducatrice spécialisée.

Puis en 1998, La Directrice Adjointe du Centre de Détention de Bapaume (situé dans le Pas-de-Calais) sollicite l'association APREMIS pour y déployer le R.E.P. Cette demande fait suite au repérage de situations familiales fragilisées présentant des conflits dans les relations parentales et venant impacter la relation entre les parents incarcérés et leurs enfants. La Direction de l'établissement pénitentiaire de Bapaume reconnaît la légitimité de l'association à un double niveau : - l'expertise de l'association sur la question du maintien des liens enfants/parents en milieu carcéral avec l'expérience reconnue par l'Administration Pénitentiaire dans le Département de la Somme ;

- et un lien de confiance établi dans le cadre du partenariat relatif au Placement Extérieur. L'association APREMIS développe alors le R.E.P au Centre de Détention de Bapaume avec le recrutement d'une éducatrice spécialisée pour un équivalent temps plein.

En 2000, le responsable du S.P.I.P des antennes d'Arras et de Bapaume, interpelle l'association pour intervenir à la Maison d'Arrêt d'Arras. Il met en exergue la satisfaction de la qualité des interventions et de la communication avec le service Placement Extérieur à Arras et Bapaume ainsi qu'avec le R.E.P à Bapaume. La proximité entre Arras et Bapaume et la qualité du lien partenarial conduisent le R.E.P à poursuivre son déploiement à la Maison d'Arrêt d'Arras.

L'individualisation de nos accompagnements amène le service à intervenir dans les divers établissements pénitentiaires de la Région Hauts de France dans la limite des moyens alloués au service. Aujourd'hui, le service poursuit sa mission aux CP de Liancourt, de Beauvais, de Laon. L'équipe a pu également accompagner le maintien du lien dans les prisons de Maubeuge, Poissy, Longuenesse, Douai, Rouen pour les enfants résidant dans les Départements de la Somme ou du Pas de Calais.

#### **2) Les missions et objectifs**

Les missions du R.E.P se définissent par le soutien à la parentalité et l'aide au maintien des liens entre un enfant mineur et son parent placé sous-main de justice. Le R.E.P entend promouvoir et garantir le droit des parents et des enfants et agir sur la prévention du risque de répétition. Le R.E.P se fixe comme objectifs :

- aider au maintien, au rétablissement, au développement des liens enfants/parents placés sous-main de justice ;**
- aider à l'exercice de la coéducation parentale ;**

### **-prévenir les conséquences de la rupture des liens enfants/parents.**

Le maintien du lien avec le parent placé sous-main de justice constitue pour l'enfant un droit fondamental. Du côté des parents placés sous-main de justice, des lois et règlements disent le droit. La condamnation, l'incarcération n'entraîne pas la retrait de l'Autorité Parentale ou très rarement (« déchéance » pour certains délits dans le souci de préserver l'intérêt de l'enfant).

Par-delà le respect des lois, le R.E.P inclut la prévention des préjudices liés à la détention. Selon M. Alain Bouregba<sup>1</sup> (psychanalyste et directeur de la Fédération des Relais Enfants/Parents), les risques auxquels l'enfant est exposé du fait de l'incarcération de son parent peuvent affecter les trois dimensions de son développement : sa socialisation, sa maturité affective et ses apprentissages. Dans le cas particulier du bébé laissé auprès de sa mère en détention, les risques peuvent porter sur le processus de tissage des liens d'attachement, sur le processus d'individuation, sur le processus de séparation forcée qui se produit à l'âge de 18 mois si la mère reste encore en détention. Toutefois, il peut être de l'intérêt de l'enfant d'être séparé de son parent. Le R.E.P contribue à l'évolution positive et à la personnalisation des projets des personnes accompagnées : avec un étayage psychoaffectif pour l'enfant (élaborer, mentaliser pour prendre une distance par rapport à l'évènement, le renforcement de l'estime que l'enfant porte à lui-même, l'intériorisation des interdits et du repérage des limites) ; avec la mise place ou la relance d'une dynamique interactionnelle mère/bébé et un début d'ouverture au monde extérieur ; avec la réhabilitation du parent en le considérant comme une personne respectable, amendable et restructurable ; avec un soutien du parent dans sa fonction parentale (actes simples et concrets : écrire pour obtenir un bulletin scolaire, prendre connaissance d'un bulletin de notes, connaître l'emploi du temps des vacances, offrir un cadeau acheté à la « cantine »...). Le R.E.P encourage les attitudes parentales positives pour conforter le parent dans sa parentalité (émergence et développement du sentiment d'être père ou mère, du désir d'occuper la place de parent).

Le Relais Enfants Parents intervient en qualité de **tiers dans la relation enfants/parents**. Cette fonction de tiers vise à permettre l'exercice d'une co-parentalité (maintien, restauration, construction) dans l'intérêt de l'enfant.

Le tiers est un intermédiaire dans les interactions familiales (enfants-parents et/ou entre parents). Il s'inscrit dans un travail de nouage des liens et est ainsi amené à occuper plusieurs postures professionnelles :

-Décoder les émotions : formuler, interpréter, transmettre. Lors de parloirs (souvent lors de retrouvailles après une longue rupture du lien), un père pleure en présence de son enfant. Ce dernier ne comprend pas ce qui se passe et porte son regard sur le tiers. Il s'agira d'intervenir auprès du parent pour expliciter à l'enfant que son parent manifeste en fait sa joie à travers les larmes et non de la tristesse. L'enfant accède alors à la compréhension du sens de l'attitude de son parent soutenu par le tiers.

-Proposer un espace bienveillant qui tient compte des besoins de chacun, enfants et parents (animer, soutenir, offrir, séparer). Par exemple, le tiers doit ponctuer le déroulement de la visite entre un père détenu et sa fille âgée 7 ans. Ce dernier déborde d'émotions : il serre sa fille, la câline, l'embrasse au point d'envahir l'espace tout au long de la visite. Il ne mesure pas le besoin de sa fille de se distancer pour mieux interagir. Le tiers doit alors protéger les intérêts de chacun tout en offrant la possibilité à l'enfant d'instaurer une séparation physique.

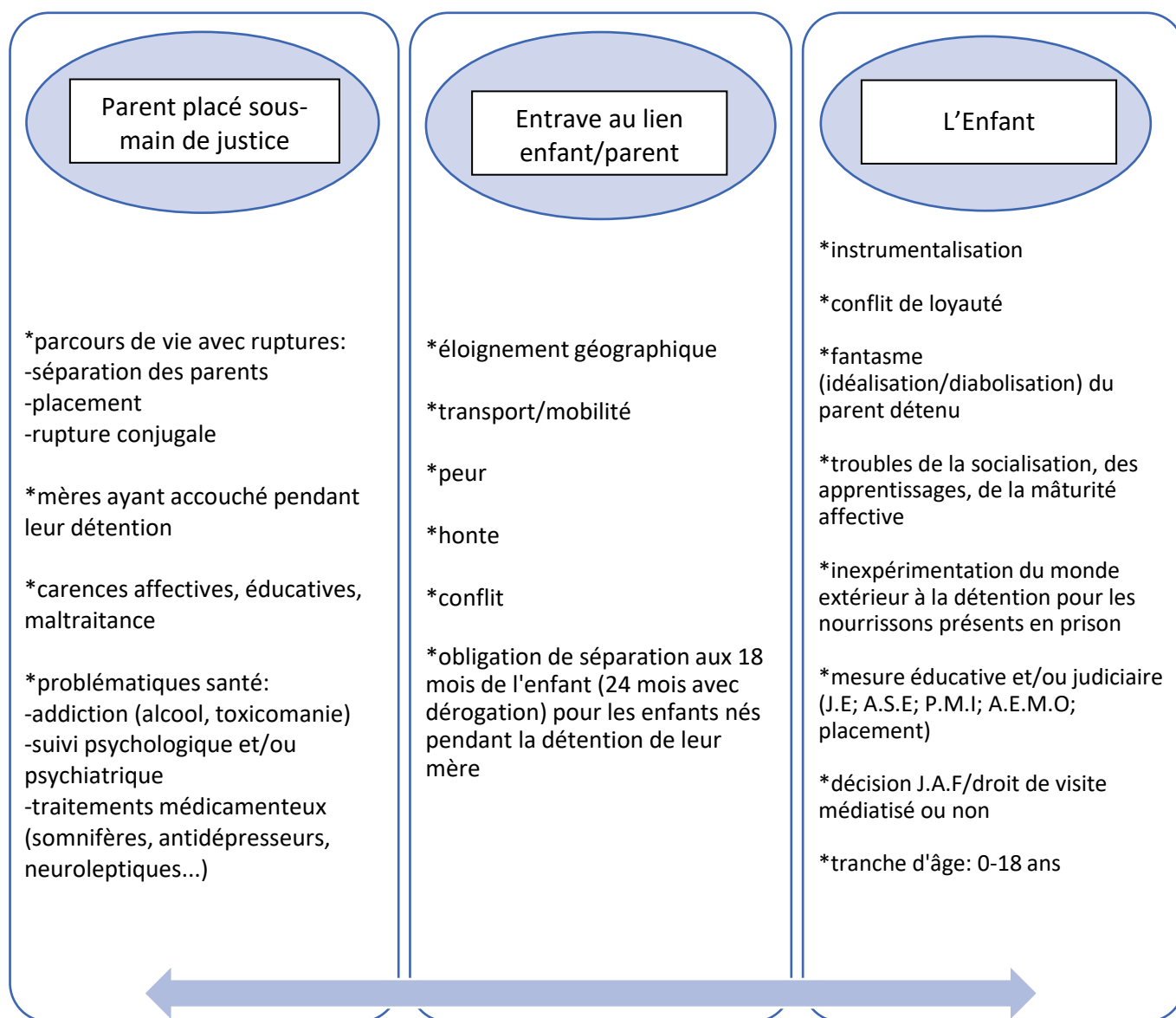
-Canaliser les interactions familiales : filtrer, contenir, modérer, anticiper. Par exemple, lors d'un parloir médiatisé, le père constate un bleu sur son enfant âgé de 4 ans, immédiatement il remet en question

---

<sup>1</sup> Audition par le groupe de travail le 16.04.2013 Groupe de travail « Intérêt supérieur de l'enfant » Rapport « le maintien de liens à l'épreuve de l'incarcération » Octobre 2013

la prise en charge par la mère. En contextualisant l'évènement, le tiers nomme une autre réalité : l'enfant s'est simplement blessé en jouant avec sa fratrie.

### 3) Le public accompagné



Tableau/Schéma : Caractéristiques récurrentes sur le public Relais Enfants Parents – source : Auteur

## B. Le fonctionnement du service Relais Enfants Parents

### 1) Cadre législatif et réglementaire du Relais Enfants Parents

Enfants et Parents sont des sujets de Droit et c'est le Droit qui fixe le cadre juridique des liens qui les unissent. Les personnes privées de liberté conservent tous les droits qui ne leur ont pas été retirés selon la loi par la décision les condamnant à une peine d'emprisonnement ou les plaçant en détention provisoire. Des textes soutiennent le maintien des relations familiales malgré l'incarcération mais ceux-ci peuvent voir leur portée limitée : atteinte au respect de l'ordre public et atteinte de l'intérêt de l'enfant (art. 3 de la

C.I.D.E<sup>2</sup>). Face à de graves dysfonctionnements parentaux, la Justice est là pour protéger l'enfant. Il y a alors retrait ou aménagements de l'autorité parentale pour la sécurité de l'enfant. La France a ratifié des conventions internationales qui constituent un engagement de mettre son droit interne en conformité avec celles-ci.

#### **-La Convention Internationale des Droits de l'Enfant : C.I.D.E**

L'article 9, alinéa 3, dispose que « *les Etats parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant* ».

#### **-La stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022**

La première stratégie nationale du soutien à la parentalité<sup>3</sup>, vise à rendre l'offre de soutien à la parentalité plus visible, plus lisible et d'accompagner les conflits pour faciliter la préservation des liens familiaux et de favoriser l'entraide entre parents.

Cette stratégie précise les perspectives de travail pour les parties prenantes :

« *-Identifier et prendre en compte l'ensemble des facteurs et des situations pouvant déclencher des ruptures dans les relations familiales pour mieux les prévenir.*

*-S'assurer que les modalités de financement des structures leur permettent : de pérenniser leur activité (par un financement pluriannuel par exemple).*

*-Soutenir la mise en contact entre enfants et parents détenus et aider au maintien des liens familiaux* »<sup>4</sup>.

#### **-L'autorité parentale et le Code Civil**

La loi n°2002-305 du 4 mars 2002 a remanié l'article 371-1 du Code Civil en disposant que « *L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant* ». « *Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne* ». L'Article 371-4 affirme que « *L'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants* ».

**-Les Règles Pénitentiaires Européennes du 11/01/06** dans la partie « *Contacts avec le monde extérieur* »<sup>5</sup>

**-La Loi Pénitentiaire du 24/11/2009** dans sa section « *de la vie privée et familiale et des relations avec l'extérieur* »<sup>6</sup>

**-L'article D 402 du Code de Procédure Pénale**<sup>7</sup> (« *... maintien et à l'amélioration des relations avec leurs proches* »).

**-La Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européennes**<sup>8</sup> (article 24 « Droits de l'Enfant ».)

**-La Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe**<sup>9</sup> adoptée le 4 avril 2018, CM/Rec(2018)5.

---

<sup>2</sup> C.I.D.E. : Convention Internationale des Droits de l'Enfant

<sup>3</sup> <https://solidarites-sante.gouv.fr>

<sup>4</sup> [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180702\\_-\\_dp\\_-\\_strategie\\_nationale\\_2018-2022vf.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180702_-_dp_-_strategie_nationale_2018-2022vf.pdf)

<sup>5</sup> Convention de Partenariat DISP Hauts de France

<sup>6</sup> Convention de Partenariat DISP Hauts de France

<sup>7</sup> Convention de Partenariat DISP Hauts de France

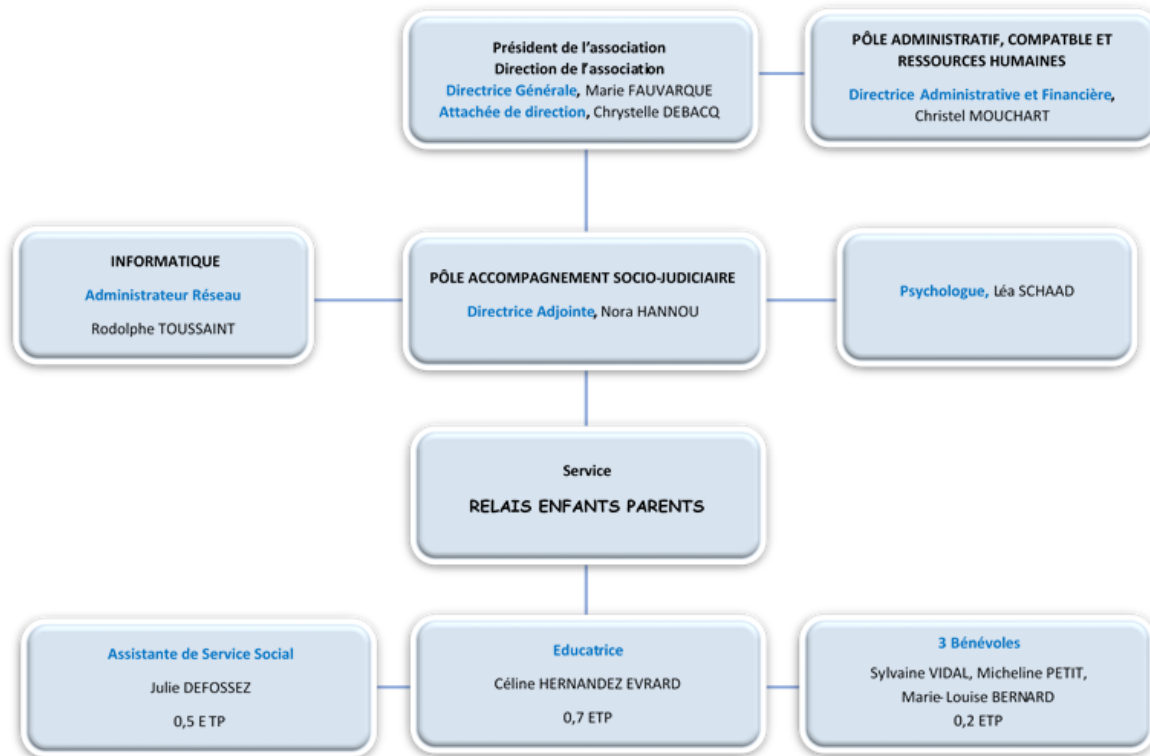
<sup>8</sup> Convention de Partenariat DISP Hauts de France

<sup>9</sup> <https://rm.coe.int/recommandation-cm-rec-2018-5-concernant-les-enfants-de-detenus-fra/16807b343b>

## -La loi 2007-293 réformant la protection de l'enfance

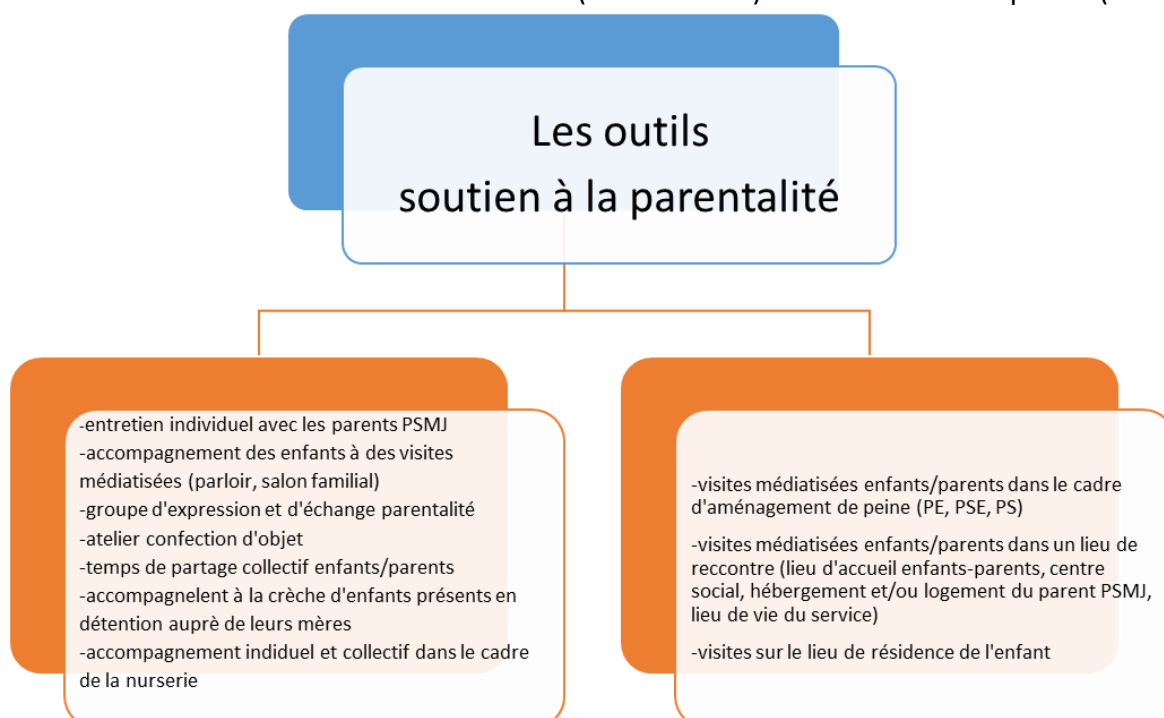
Cette loi met notamment l'accent sur l'affirmation des droits, l'intérêt et les besoins fondamentaux de l'enfant (besoins physiques, cognitifs, sociaux, affectifs...). Elle place la prévention primaire au centre du dispositif (P.M.I, C.M.P...). Par ailleurs, elle énonce l'affirmation des droits parentaux mais les aménage quand c'est nécessaire (par exemple visite médiatisée : malgré les injonctions, permettre au parent de maintenir le lien avec son enfant).

### 2) L'équipe



### 3) Les outils au soutien à la parentalité

Les activités se déclinent à la fois en milieu carcéral (milieu fermé) et en dehors de la prison (milieu ouvert).



## 4) Les modalités d'accompagnement du Relais Enfants Parents

### Réception et Evaluation d'une demande/ missions du service

- Qui saisit le service? parent placé sous-main de justice, parent libre, magistrat (juge pour enfants, juge aux affaires familiales, juge d'instruction), travailleur social extérieur
- modalités de saisine: courrier, téléphone, rencontre en détention
- enregistrement de la demande/ouverture du dossier administratif: dossier papier et dossier informatique
- recueil de données: questionnaire, fiche de liaison SPIP, échange avec les partenaires de l'environnement de l'éventuel bénéficiaire
- orientation de démarches: fonction de la situation pénale du parent (en instruction ou condamné) et si Juge pour Enfants dans l'environnement des enfants
- sollicitation par le service du parent ou du service social: courrier, courriel, téléphone
- état de la demande: impossibilité d'intervention du service ou mise en œuvre de l'accompagnement
- notification aux parties prenantes de la situation: entretiens/courriers

### Médiation et Mise en œuvre d'un accompagnement

- entretien planifié avec le parent incarcéré: recueil d'éléments sur la situation et histoire familiale, qualité de la relation enfant/parents, procédures en cours, motivation de la demande
- entretien planifié avec le parent libre/service social ou éducatif et les enfants à domicile/sur le lieu de vie de l'enfant ou au service éducatif
- recueil explicite de l'adhésion de toutes les parties pour l'accompagnement/contrat d'engagement réciproque
- présentation de la situation en équipe pluridisciplinaire: information, échange et préconisations pour un projet d'accompagnement
- établissement du permis de visite

### Accompagnement socio-éducatif en milieu fermé

- accompagnement au parloir et visite médiatisée: projet d'accompagnement co-construit avec l'enfant et ses parents, le service éducatif... pour la relation enfant/parent; préparation de l'enfant (recueil de son ressenti, verbalisation de ses attentes, représentations, fréquence des visites, durée, déroulement, trajet, rôle de l'accompagnateur...)
- entretiens individuels en détention : soutien à la parentalité (exercice et pratique de la parentalité)
- visites à domicile: réflexion sur la co-parentalité et soutien à l'enfant
- actions collectives: groupe de parole (expérience de la parentalité/vécu psychique et affectif), atelier confection d'objets, temps de partage collectif (goûters)
- analyse clinique des situations des personnes accompagnées: questionner la pratique et objectiver le sens du travail au regard des missions; élaboration d'hypothèses de travail et ajustement de l'accompagnement
- accompagnement à la crèche
- coordination avec les autres services

### Accompagnement socio-éducatif en milieu ouvert

- évolution du soutien à la parentalité conjointement à l'évolution du parcours carcéral du parent: co-construction et définition d'un projet pour la relation enfant/parent à l'extérieur de la détention
- continuité de l'accompagnement dans le cadre d'un placement à l'extérieur de détenu,
- accompagnement de la relation enfant/parent dans le cadre de Permission de sortie du parent
- accompagnement de la relation enfant/parent dans le cadre d'un Placement sous Bracelet Electronique
- ouverture sur des lieux d'accueil enfant/parents de droit commun: café des enfants, centre social...
- visites à domicile: réflexion sur la co-parentalité et soutien à l'enfant
- analyse clinique des situations des personnes accompagnées: questionner la pratique et objectiver le sens du travail au regard des missions; élaboration d'hypothèses de travail et ajustement de l'accompagnement
- coordination avec les autres services

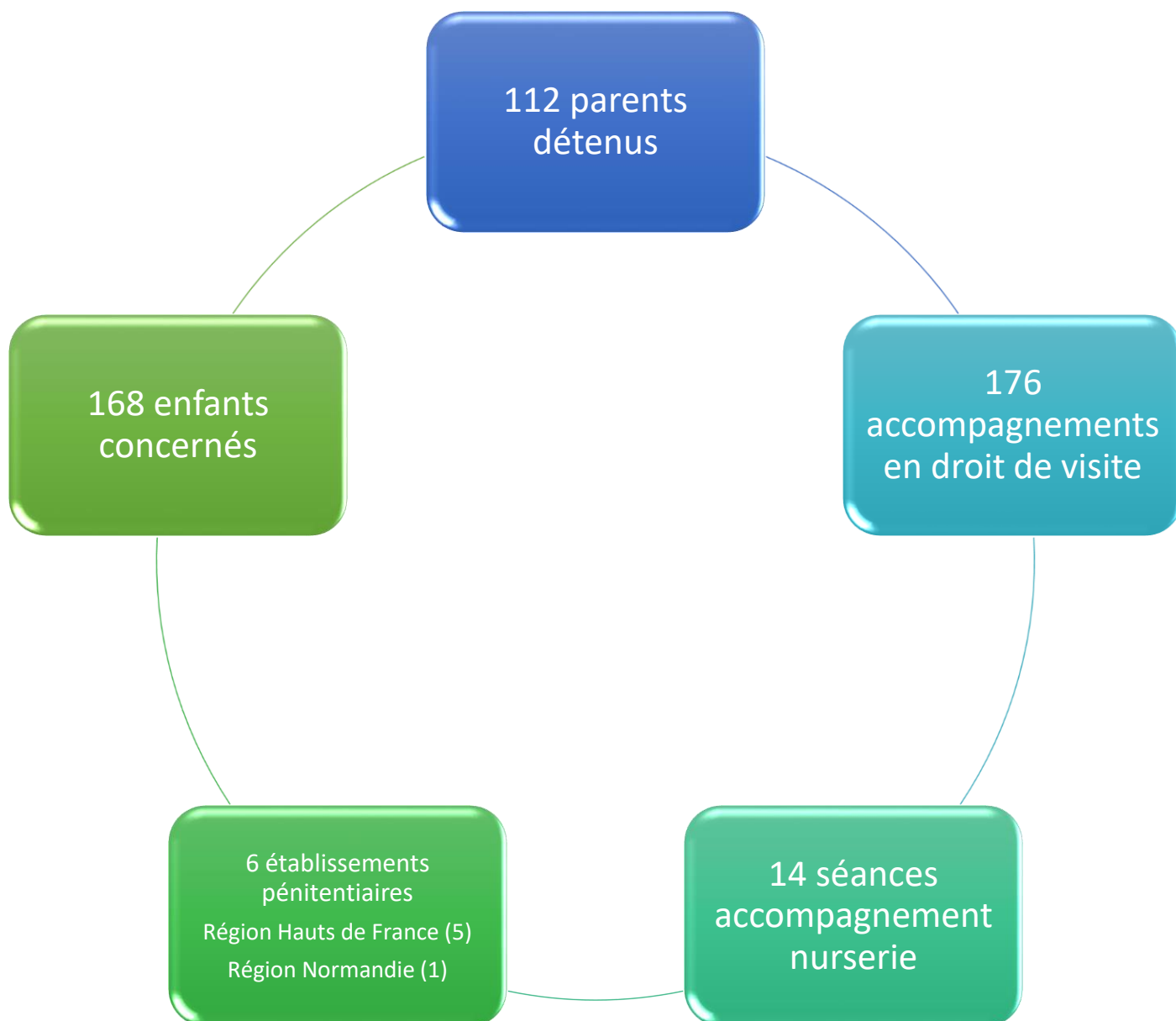
### Fin d'intervention Relais Enfants Parents

- âge de l'enfant: 18 ans (sauf si fratrie)
- libération du parent et pas de suite à donner
- orientation lieu neutre de rencontre (décision JAF)
- orientation vers un service
- notification et compte-rendu d'intervention
- coordination avec les autres acteurs

## II) BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF

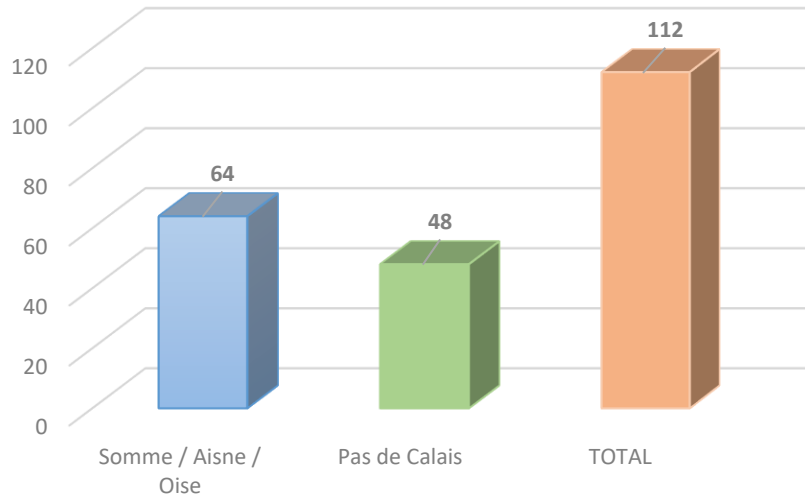
### 1) Éléments quantitatifs 2023

# Quelques chiffres

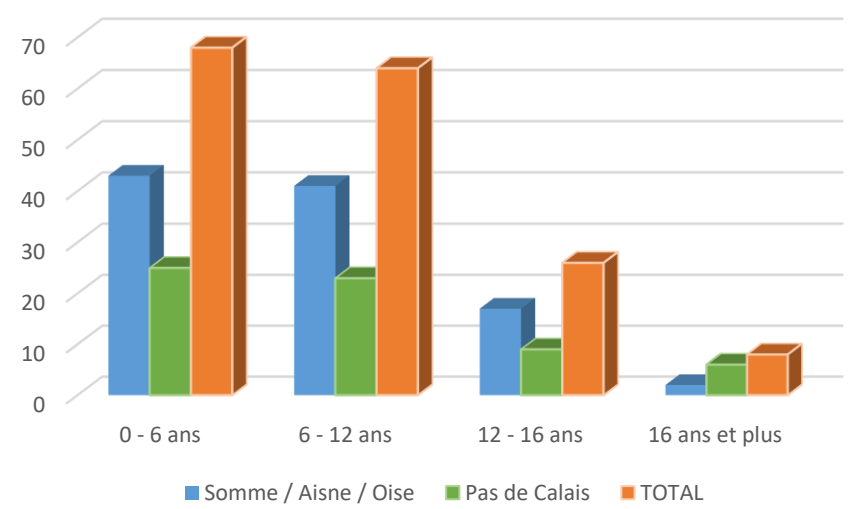




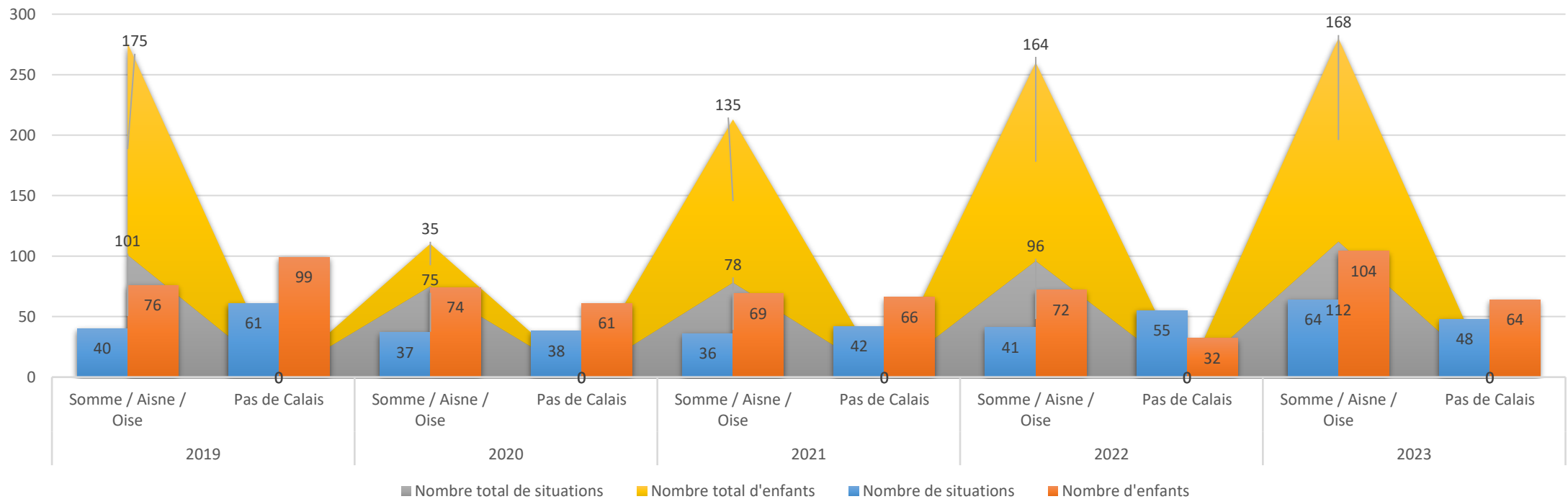
### Nombre de familles accompagnées



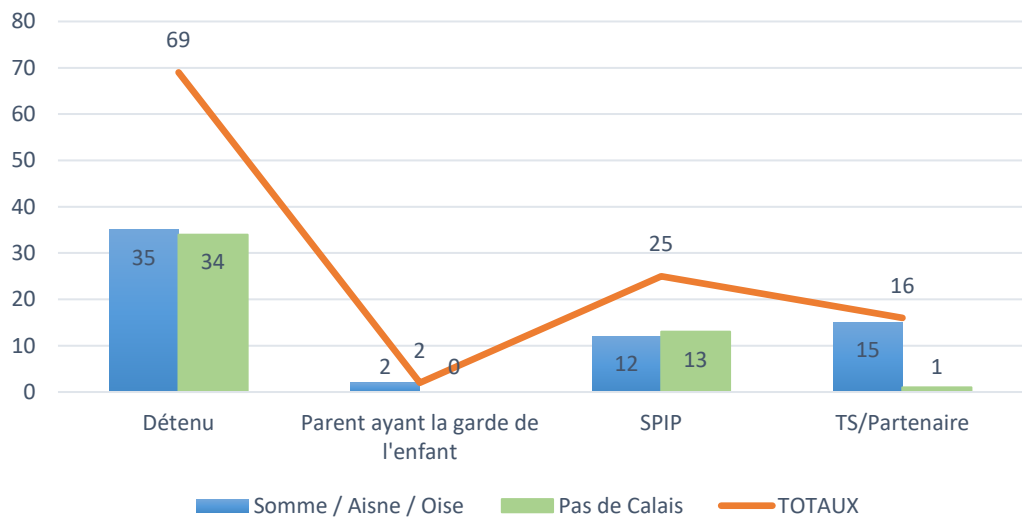
### Nombre d'enfants / âge



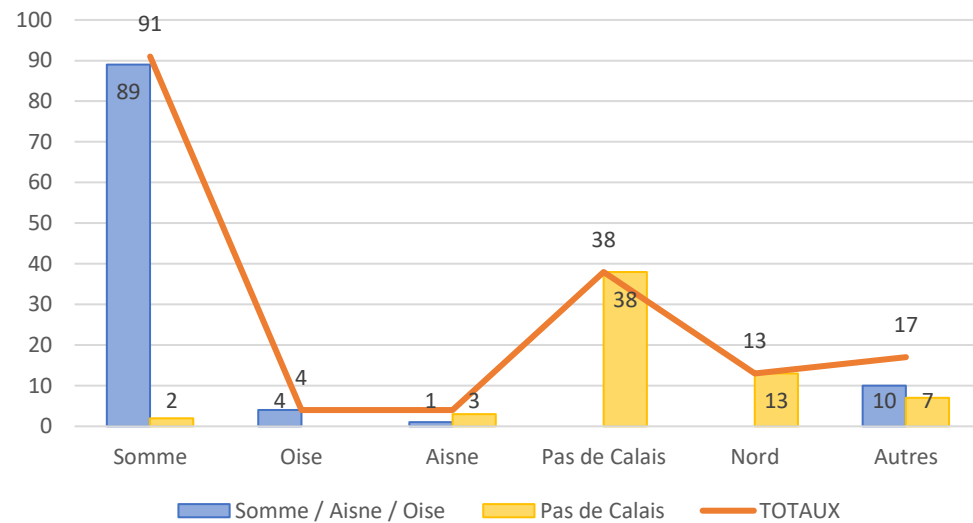
### Evolution du nombre de situations / nombre d'enfants accompagnés



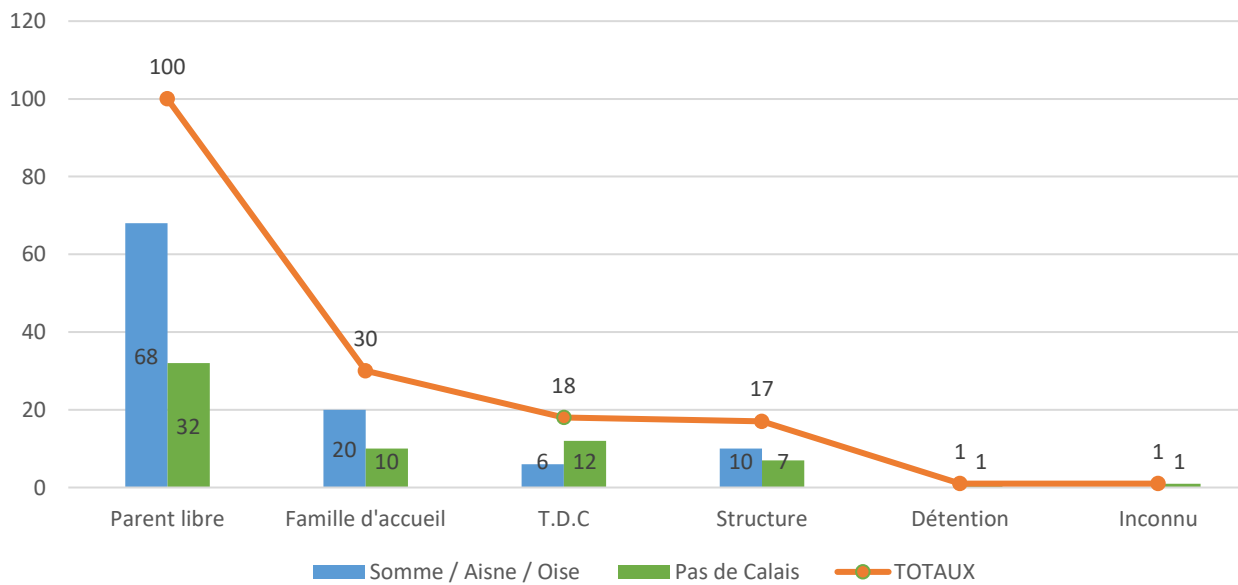
### Origine de la demande auprès du service



### Origine géographique des enfants



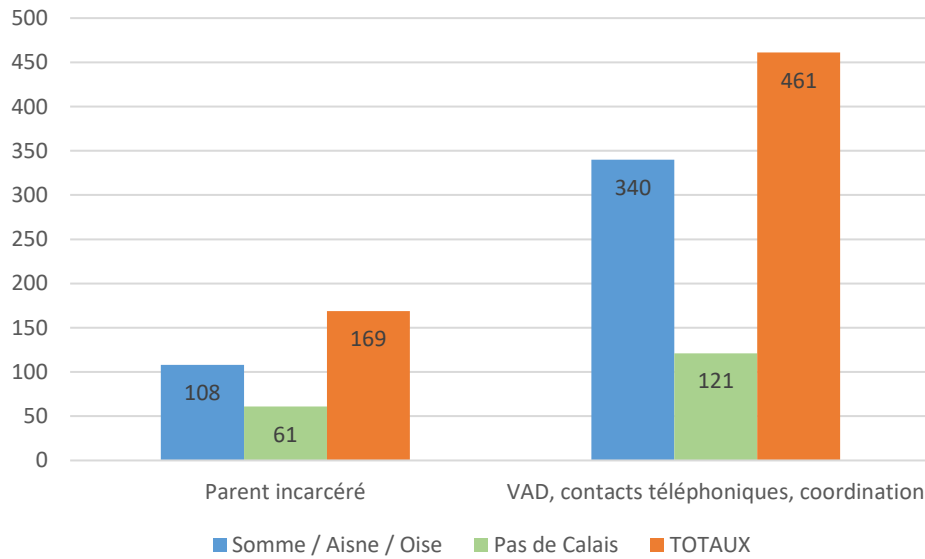
### Typologie de l'hébergement des enfants



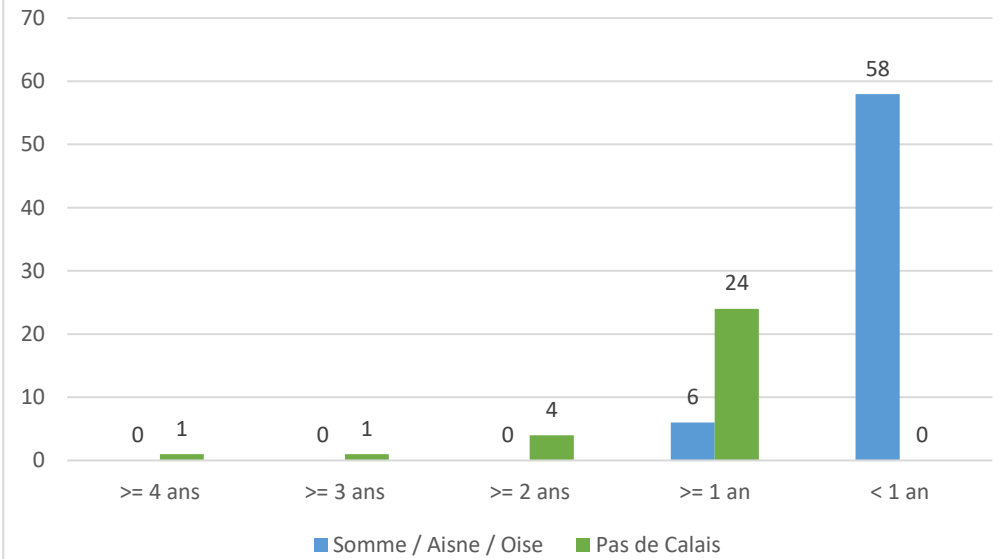
## Actions collectives

	Nombre de séances		
	Somme / Aisne / Oise	Pas de Calais	
Groupes d'expression/d'échange	12	23	143 parents
Goûters		2	15 parents et 24 enfants
Nurserie		14	2 mères
Ateliers créatifs		50	250 parents
Atelier peinture UVF		20	61 parents
Atelier peinture salle REP		1	2 parents
Fêtes de fin d'année	1	2	19 parents et 50 enfants

### Nombre d'entretiens

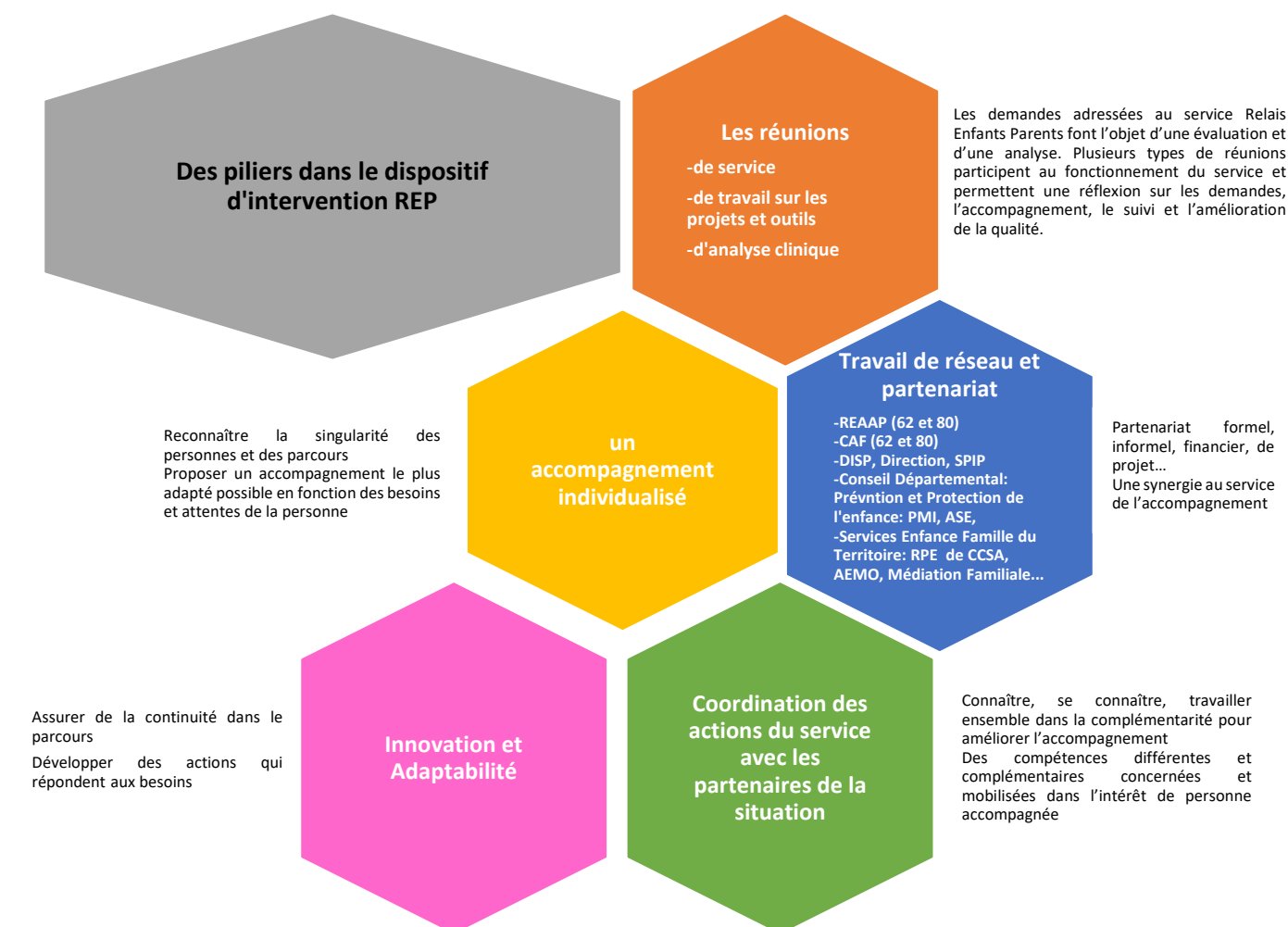


### Durée de suivi des familles accompagnées



## 2) Volet qualitatif de l'intervention et de l'accompagnement

### Des piliers dans le dispositif d'intervention



### Les réunions

**-Les réunions de service** : temps et lieu d'échanges et de transmissions sur les informations internes et externes au service ; sur l'organisation du service et la prise en charge des demandes, des accompagnements, du suivi, des projets ; également temps de réflexion et de travail sur les améliorations nécessaires, les difficultés...

#### **-Les réunions de travail sur les projets et outils**

Ces temps sont dédiés à la réflexion, l'élaboration, la conception, l'écriture de projets pour répondre aux besoins du public. Les projets émanent de l'équipe ou parfois le projet s'origine à partir d'une demande de l'établissement pénitentiaire. Ces réunions sont aussi l'occasion de travailler sur l'amélioration des outils et l'amélioration du fonctionnement du service.

#### **-Les réunions d'Analyse Clinique**

L'équipe pluridisciplinaire s'organise autour d'une démarche d'analyse clinique. L'équipe soumet le recueil de données, d'informations et d'observations à une analyse afin de dégager des hypothèses de travail, d'intervention. L'analyse de situation permet d'objectiver l'intervention. Il s'agit d'articuler deux discours : celui du sujet usager et celui du professionnel lui aussi sujet. L'analyse clinique permet la nécessaire distanciation dans la relation usager/professionnel.

## **Individualisation de l'accompagnement/Projet d'accompagnement individualisé**

La reconnaissance de la singularité des personnes, des parcours, des situations, nécessite d'individualiser l'accompagnement.

Ainsi, l'évaluation d'une situation a déjà amené l'équipe à proposer un binôme travailleur social-psychologue clinicienne pour répondre au mieux aux intérêts des membres de la famille. De plus, l'équipe a développé l'accompagnement d'enfants et de leurs pères bénéficiant d'un placement à l'extérieur de détenu (une mesure d'aménagement de peine) ou en contrôle judiciaire avec placement probatoire (mesure en présentiel).

## **Coordination des actions du service avec les partenaires de la situation**

Le service intervient souvent auprès de familles qui bénéficient d'autres interventions sociales et/ou judiciaires. Dans le souci d'améliorer la prise en charge de l'enfant, le Relais Enfants Parents participe au travail de coordination entre les différents acteurs. En fonction des besoins, il transmet des éléments de son intervention (planning, déroulement, compte-rendu...), il peut solliciter ou organiser une réunion de synthèse...

## **Travail de Réseau et partenariat**

- Direction CD Bapaume et SPIP : réunions de pilotage des actions/projets REP
- Rencontres avec le SPIP de la Maison d'Arrêt d'Arras : réunions
- Rencontre avec les coordinatrices de la cellule activités de la Maison d'Arrêt d'Amiens, du Centre de Détention de Bapaume et de la Maison d'Arrêt d'Arras.
- Réunion de travail à distance avec la CAF 62
- REAAP : participation au comité local arrageois, aux visioconférences et journée départementale
- Bénévoles de l'association PRESENCE : participation à leur AG
- Conseil d'évaluation du CD Bapaume
- Rencontre Directions Maison d'Arrêt d'Amiens et du Centre de Détention de Bapaume pour renforcer le partenariat.

## **Innovation et adaptabilité**

Le REP s'inscrit dans un travail de médiation en milieu fermé. Pour autant, le service innove avec la mise en place de visites médiatisées hors les murs. Il s'agit de permettre la continuité du travail engagé, d'éviter d'introduire une rupture dans les droits de visite enfants-parents. C'est également offrir un espace-temps de rencontres en milieu ordinaire (préparation de repas sur le logement, sorties au parc, cinéma, soutien scolaire...). Cette modalité de rencontre s'élabore, se négocie avec les parties prenantes (parents et enfants). Elle s'adresse aux parents accompagnés par le REP en détention qui bénéficieraient d'une mesure de placement extérieur avec l'APREMIS ou d'un autre aménagement de peine.

Les parents placés sous contrôle judiciaire avec placement probatoire (CJPP) peuvent aussi bénéficier de l'accompagnement du REP. Ainsi, le service REP a assuré des visites enfants parents pour un père en CJPP, dont les enfants bénéficiaient d'une mesure AEMO.

### III) DES AVANCEES ET DES PERSPECTIVES

#### 1) Les avancées

##### -lisibilité, visibilité des activités du service

Le travail sur les outils les outils, les projets, les bilans qualitatifs d'actions/projets s'est poursuivi en 2023. Des bilans détaillés sont réalisés pour chacune des actions.

##### -Projet nurserie au CD de Bapaume et projet alternatif

Présenté au CD de Bapaume en septembre 2020 lors d'un comité de pilotage qui a mobilisé et rassemblé des acteurs et/ou des représentants des parties prenantes, la mise en place du projet nurserie a débuté en 2021 et bénéficie du soutien financier du centre de détention de Bapaume.

Ce projet propose d'accompagner et de soutenir la parentalité via des rencontres enfants/mères détenues dans le cadre d'un logement au sein de l'UVF du CD de Bapaume. La mise en œuvre de cette activité au sein de l'UVF permettra à l'enfant et la mère de vivre une expérience dans un appartement où les repères sont ceux du quotidien, avec le sentiment de partager un temps « normal », contrairement aux visites aux parloirs. Cette étape s'accompagne d'une préparation en amont avec la mère détenue. Sont concernées par ce projet les mères qui bénéficient de visites [médiatisées ou non] à l'établissement pénitentiaire (parloir famille, salon familial, UVF) avec leurs enfants de moins de 18 mois. Ce projet s'adresse aux mères qui ne rencontrent pas de difficultés dans le maintien du lien avec leurs enfants.

En 2023, le projet Nurserie c'est :

- 14 Séances en collectif
- 2 Femmes
- 1 Naissance
- 4 Concertations :
- 9 balades avec enfant à l'extérieur la détention
- Visites des Mères de la Nurserie :
  - o Mère 1 : 18
  - o Mère 2 : 21
- Préparation continue à la sortie de l'enfant le 2 Septembre 2023 chez le parent libre

##### -La participation des parents

Les actions du Relais Enfants Parents sont soutenues dans le cadre du dispositif REAAP. Le Relais Enfants Parents s'engage à respecter les principes énoncés dans leur charte. Ainsi pour les REAAP, « *la participation des parents aux actions qui les concernent, eux ou leurs enfants, est un objectif central* ».

Après les 2 démarches de participation en 2021 (questionnaires de satisfaction, logo REP), nous avons proposé en 2022 et 2023 de nouvelles actions pour faire vivre ce principe et poursuivi la participation active des parents :

##### ➤ Projet déco salle parloir au CD de Bapaume

Suite à l'expression des parents de rénover la salle parloir, le projet déco salle parloir a retenu l'attention de la direction qui nous a confié la mission de concevoir et de réaliser la mise en œuvre de ce projet participatif et collaboratif. Après une phase de réflexion et de conception avec les parents volontaires fin 2021, nous les avons accompagnés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 pour accomplir les travaux de rénovation/embellissement.

Le projet a été un succès. Le relooking améliore les conditions d'accueil. Parents et enfants peuvent parler de ce lieu de manière enthousiaste : il est beau, apaisant, agréable... Cet espace relooké offre un cadre propice à la rencontre et aux actions parentalité.

Des séances d'améliorations et de retouches ont été proposées durant l'année 2023.

➤ Projet fresque mural patio UVF au CD de Bapaume

Les parents ont souhaité pouvoir embellir les patios des UVF du CD de Bapaume. Dans ce cadre, ils ont réalisé des dessins et maquettes durant des ateliers Co-animés avec l'intervenante artistique du CD de Bapaume. Les dessins ont été sélectionnés, assemblés retravaillés et agrémentés pour composer la fresque finale.

4 thématiques pour les 4 patios ont été retenues : la mer, la montagne, la prairie et plaine et la forêt.

Les objectifs étant de décorer et égayer les espaces de passage enfants/parents. De faire participer les parents à un projet collectif, de favoriser une interaction positive. De rendre le lieu de rencontre UVF convivial, ludique et sensibiliser à la création et l'art contemporain.

Tout en gardant comme objectif principal le fait de sensibiliser et échanger sur le rôle parents/enfants.

2 séances de préparations et 20 séances de réalisations ont été nécessaires.

Le thème retenu pour l'embellissement de ce premier patio était La Mer.



Sur ces photos vous pouvez voir une partie du patio ainsi qu'une partie de l'intérieur d'une UVF.

➤ Co-animation atelier parent/bénévole

Les parents sont des partenaires et des acteurs dans les actions parentalité. A ce titre, il nous paraît légitime de les associer à la mise en œuvre des actions qui leur sont destinées. Ainsi au cours d'ateliers de création manuelle, nous repérons les compétences, les savoir-faire, l'appétence des parents pour ce type d'activité. L'équipe a donc poursuivi la co-animation des séances bénévoles du R.E.P et parent détenu. Cette modalité redonne un statut de parent acteur.

- la mixité pour les actions collectives au CD de Bapaume

Les ateliers parentalité de création manuelle et l'action groupe d'expression et d'échange parentalité fonctionnent désormais sur le principe de la mixité. Les intervenants du REP sont garants du bon déroulement et devront signaler toute difficulté éventuelle qui nécessiterait de questionner la participation mixte.

- Reconduction des temps festifs « Fêtes des mères et pères » et « Fêtes de Noël, mères et pères » enfants/parents au Centre de Détention de Bapaume.

Le Relais Enfants Parents de l'APREMIS en partenariat avec le Centre de Détention ont organisé des goûters parents-enfants à l'occasion des fêtes des mères et pères et pour les fêtes de fin d'année, soit un total de 4 Goûters. Ces temps sont destinés aux mères et pères incarcérés au Centre de Détention et leurs enfants mineurs ayant déjà un permis de visite et ayant déjà bénéficié de parloirs avec leurs parents détenus. Sur la base du volontariat, ces derniers s'inscrivent par coupons via la cellule activité.

Ces fêtes ont eu lieu :

Le 7 Juin 2023 :

- Goûter Fête des Mères C.D BAPAUME: **7 Mères, 11** enfants concernés âgés de 1 à 17 ans

Le 21 Juin 2023 :

- Goûter Fête des Pères C.D BAPAUME : **8 Pères, 13** enfants concernés âgés de 1 à 17 ans

Le 6 Décembre 2023 :

- Goûter de Noël des Pères au CD BAPAUME : **3 Pères et 3** enfants concernés âgés de 1 à 17 ans

Le 13 Décembre 2023 :

- Goûter de Noël des Mères au C.D BAPAUME\_: **8 Mères et 13** enfants concernés âgés de 1 à 17 ans

Elles se sont déroulées au sein du gymnase du Centre de Détention.

Différentes animations ont été proposées durant l'après-midi :

- Atelier créatif parents/enfants permettant à chacun de repartir avec un cadre confectionné ensemble autour de photos instantanées prises au goûter
- Divers jeux de société et coloriages
- Stand maquillage pour enfants
- Confection de crêpes
- Bar à boissons chaudes et froides
- Médiation animale en présence de cochons d'Inde et d'un chien
- Présence du Père-Noël et distribution de chocolats et bonbons
- Stands de divers sports et jeux ludiques
- Spectacle de magie

- Reconduction de l'action groupe d'expression et d'échange au Centre de Détention de Bapaume

En 2023, nous avons poursuivi la mise œuvre du groupe d'expression permettant d'offrir aux parents un espace de réflexion et d'échange autour des différents questionnements sur la parentalité. Le groupe fermé est constitué de 10 participants maximum qui s'inscrivent pour un cycle de 4 séances au sein desquelles des thématiques identifiées sont abordées : Etre parent en détention ; La scolarité; Les Dangers des réseaux sociaux et du numérique L'enfant : Besoins et développement ; Droits et devoirs des parents...

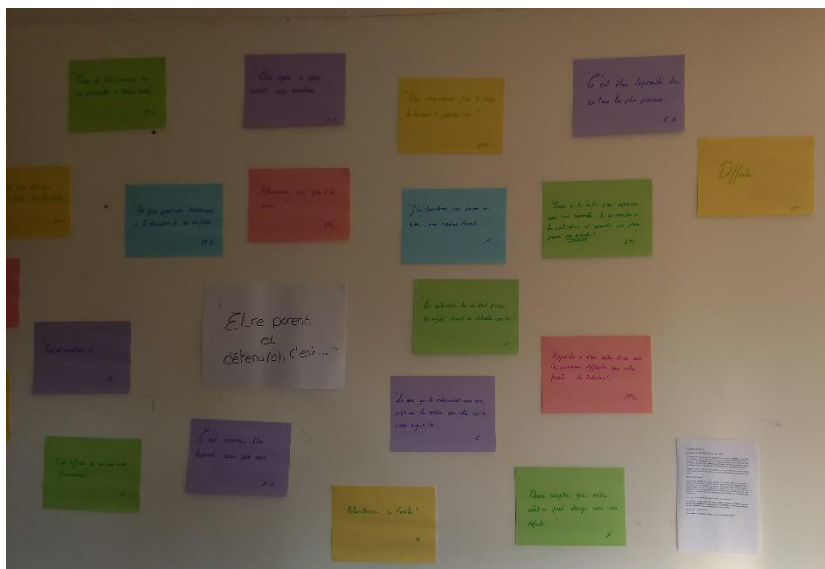
Le groupe est mixte.

12 Séances ont été faites, 42 Femmes ont participé et 23 Hommes.

- Certains participants évoquent un manque de « visibilité » sur l'existence de cette action (communication, affichage, coupons d'inscription) ;
- Certains participants nous font part de difficulté à être prévenus et/ ou appelés pour la séance du jour.
- « Un porteur de parole » a été fait lors d'un cycle sur le thème « Etre parent et détenu(e)c'est... »



Les parents ont pu échanger sur ce questionnement et leur travail avec accord de la direction a été exposé à l'Abri Familles afin que les visiteurs et les familles puissent voir et comprendre le ressenti des personnes incarcérées sur cette thématique.



Sur la photo ci-dessus vous pouvez voir une partie de la démarche effectuée, ainsi qu'en bas à droite l'explication de la démarche aux visiteurs.

Ce projet a été très apprécié de par le fait que leur parole puisse être vue et comprise à l'extérieure.

Certains disent être satisfaits de ce groupe et se réinscrivent sur plusieurs sessions.  
L'action est donc reconduite en 2024.

#### - Création de l'action groupe d'expression et d'échange à la Maison d'Arrêt d'Arras

En 2023, nous avons mis en œuvre un groupe d'expression permettant de proposer aux parents un espace de réflexion autour de leur rôle de père. Le Relais Enfants Parents a mis en œuvre 3 cycles de 4 séances. Le groupe fermé est constitué de 8 participants maximum qui s'inscrivent pour un cycle de 4 séances au sein desquelles des thématiques identifiées sont abordées : Être père en détention ; Couple parental, couple conjugal : quelles différences ? ; L'enfant : Besoins et développement ; Droits et devoirs des parents.

Cette année l'action a démarré en Février et 11 séances ont été proposées. Les séances auront lieu, le jeudi matin de 9H30 à 11H30 1 fois par mois.

44 Hommes ont pu y participer.

Au vu des mouvements en maison d'Arrêt les listes de participants ont pu changer pendant les cycles.

L'action est reconduite pour 2024.

#### - Reconduction de l'action groupe d'expression et d'échange à la Maison d'Arrêt d'Amiens

En 2023, nous avons poursuivi la mise œuvre du groupe d'expression permettant d'offrir aux parents un espace de réflexion autour de leur rôle de père. Le Relais Enfants Parents a mis en œuvre 3 cycles de 4 séances. Le groupe fermé est constitué de 8 participants maximum qui s'inscrivent pour un cycle de 4 séances au sein desquelles des thématiques identifiées sont abordées : Être père en détention ; Couple parental, couple conjugal : quelles différences ? ; L'enfant : Besoins et développement ; Droits et devoirs des parents.

34 pères se sont inscrits sur les 12 séances totales.

L'action est reconduite pour 2024.

### - Mise œuvre de rencontre festive enfants/parents à la M.A Amiens

Le Relais Enfants Parents de l'APREMIS a mis en place le mercredi 20 décembre 2023 un goûter parents-enfants à l'occasion des fêtes de fin d'année. Celui-ci a été pensé et construit en collaboration avec l'établissement concerné ainsi que l'association l'Escale. Cette action est alors destinée aux pères incarcérés à la M.A d'Amiens et leurs enfants mineurs ayant déjà un permis de visite et ayant déjà bénéficié de parloirs avec leur père. Sur la base du volontariat, ces pères s'inscrivent via la cellule activité.

Différentes animations ont été proposées durant l'après-midi :

- Atelier créatif père-enfant permettant à chacun de repartir avec un cadre confectionné ensemble autour de photos instantanées prises au goûter
- Divers jeux de société et coloriages
- Stand maquillage pour enfants
- Confection de crêpes
- Présence du Père-Noël et distribution de chocolats

Au total, 8 pères et 34 enfants en ont bénéficié.

### **Programme CHANGE**

La direction de la M.A AMIENS a sollicité le REP 80 pour animer un atelier sur la parentalité auprès de détenus condamnés pour des faits de violence. L'objectif : travailler le soutien à la parentalité comme moteur pour la prévention de la récidive.

Atelier destiné à 8 détenus qui s'est déroulé le 24.08.23 de 14H à 17H00. L'ensemble des participants était présent. Nous avons proposé une co-animation psychologue/travailleur social pour apporter des angles de lecture spécifiques aux thématiques abordées mais qui sont complémentaires.

La direction nous a nouveau demandé de participer au programme pour 2024 sur 2 ateliers : « parentalité » et « égalité hommes-femmes », le 8 et 15 février 2024.

## **2) Les perspectives 2024**

Le service REP a plusieurs perspectives pour l'année 2024. Elles s'appuient sur les besoins (repérés et/ou exprimés) et répondent aux missions du REP. Les axes de ces perspectives s'articulent avec la démarche d'amélioration de l'accompagnement.

### ***Innovation à la Maison d'Arrêt d'Arras : temps collectifs autour du jeu de société***

La Direction du SPIP était très en demande d'actions au bénéfice des parents détenus. La collaboration avec les partenaires nous a amené à proposer la mise en place de temps collectifs pour initier les pères aux jeux de société achetés par la Maison d'Arrêt d'Arras. Ces jeux seront utilisés dans le cadre des parloirs Parents Enfants. Il a été imaginé un partenariat possible avec Le Réseau M (réseau de médiathèques et Ludothèques de la Communauté Urbaine d'Arras) Afin que les pères puissent avoir connaissance des différentes structures gratuites pouvant les accueillir avec leurs enfants dès la sortie de détention

### ***Création d'un Atelier Fresque Murale au Niveau des Parloirs de la Maison d'Arrêt d'Arras***

Projet à la demande de la MA d'Arras. Création d'une Fresque dans les parloirs réalisée, pensée par les personnes détenues en partenariat avec l'intervenante artistique de la MA. Création d'une maquette à partir des dessins des détenus, emprunter leurs éléments graphiques. Ces dessins faits lors d'un atelier seraient sélectionnés, assemblés, retravaillés et agrémentés pour composer le panneau décoratif. Les objectifs seraient de décorer et égayer les espaces parents/enfants. Faire participer les parents à un projet collectif,

favoriser les interactions positives. Rendre le lieu des parloirs convivial, ludique et sensibiliser à la création d'art contemporain. Sensibiliser et échanger sur le rôle parents/enfants.

### **Reconduction du Projet fresque mural patio UVF au CD de Bapaume**

Les parents ont souhaité embellir les patios des UVF du CD de Bapaume. Dans ce cadre, ils réaliseront des dessins et maquettes durant des ateliers Co-animés avec l'intervenante artistique du CD de Bapaume. Les dessins seront sélectionnés, assemblés retravaillés et agrémentés pour composer la fresque finale.

### **Poursuivre la démarche d'amélioration de la qualité**

L'équipe garde le cap sur le travail d'harmonisation des outils utilisés sur le service (dossier numérique, dossier papier) et la création ou l'amélioration d'outils (grille de compte-rendu des bénévoles, questionnaires de satisfaction...). De plus, l'équipe continuera de poursuivre la réflexion autour de la communication du Relais Enfants Parents (site internet, supports de communication...).

